



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 26 février 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Justice concernant l'assistance judiciaire.

Dans son rapport d'activité 2016, Monsieur le Ministre de la Justice mentionne dans la rubrique « Réflexions en cours » la réforme de l'assistance judiciaire, une réforme déjà annoncée dans le programme gouvernemental dans les termes suivants : « *Les procédures d'octroi de l'aide judiciaire et son paiement seront simplifiées et accélérées.* »

Or, jusqu'à présent, aucun projet en la matière n'a été présenté à la Chambre des Députés.

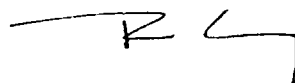
Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre peut-il nous livrer les points saillants du projet de réforme ?
- Monsieur le Ministre est-il disposé à revoir à la hausse les montants de l'assistance judiciaire ?
- Alors qu'actuellement seules les personnes tombant en-dessous des seuils définis à l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 18 septembre 1995 concernant l'assistance judiciaire peuvent en bénéficier, Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis qu'il faille introduire des paliers permettant de bénéficier de l'assistance judiciaire p.ex. à 25%, 50%, 75% ou 100% en fonction des ressources de la personne concernée ?
- Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer que pour déterminer si la personne concernée dispose de ressources suffisantes, il n'est p.ex. pas tenu compte de mécanismes amputant la personne concernée d'une partie de ses revenus, telle une saisie sur le salaire ?

Nous vous prions d'agr er, Monsieur le Pr sident, l'expression de notre parfaite consid ration.



Diane Adehm
D put e



Gilles Roth
D put 





CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 27 février 2018

Objet : Question parlementaire n° 3649 du 26.02.2018 de Madame la Députée Diane Adehm
et de Monsieur le Député Gilles Roth - Assistance judiciaire

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un
mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés